



Rapport n° : <b>KDCDE0179624-01</b>	RETL-02	2/6
<b>CABINET KUPIEC ET DEBERGH</b> contact@alphacadet.fr / 01 45 91 20 43 / www.groupe-cadet.fr		Révision 2
Rapport de vérification des Équipements de travail <b>APPAREILS DE LEVAGE</b> GRUES A TOUR Appareils de levage - Arrêté du 1er mars 2004		

## RÉSULTATS (Repère)

Résultats des vérifications réalisées dans les limites de la présente mission telles que définie dans les cahiers des charges professionnels

### **Examen de montage et d'installation (mise et remise en service)**

Anomalie(s) et/ou défektivité(s) décelée(s) à laquelle (auxquelles) il y a lieu de remédier :

**(2.5:)** Absence de mise à la terre du châssis

**(7.6:)** Absence d'extincteur en cabine

### **Etat de conservation et essais de fonctionnement**

Pas d'anomalie ni de défektivité décelée

### **Epreuves**

Epreuves réalisées à 1.10 et 1.25 x Pm

*C'est au chef d'établissement utilisateur qu'il appartient de décider, au regard des informations portées dans ce rapport, notamment à la page résultats, de la mise, de la remise ou du maintien en service de l'appareil. Il doit consigner sa conclusion sur le registre de sécurité.*

*Abréviation : Pm = CMU = Charge maximale d'utilisation aux portées correspondantes*

*L'examen d'adéquation est exclu de la mission. Il peut faire l'objet sur demande, d'une mission particulière.*

**Rappel** : Au titre de la réglementation applicable, l'utilisateur doit réaliser l'examen d'adéquation avant toute mise ou remise en service d'un appareil de levage.

*C'est au chef d'établissement utilisateur qu'il appartient de décider, au regard des informations portées dans ce rapport, notamment à la page résultats, de la mise, de la remise ou du maintien en service de l'appareil. Il doit consigner sa conclusion sur le registre de sécurité.*



Rapport n° : KDCDE0179624-01	RETL-02	3/6
<b>CABINET KUPIEC ET DEBERGH</b> contact@alphacadet.fr / 01 45 91 20 43 / www.groupe-cadet.fr		Révision 2
Rapport de vérification des Équipements de travail <b>APPAREILS DE LEVAGE</b> GRUES A TOUR Appareils de levage - Arrêté du 1er mars 2004		

## ESSAIS - EPREUVES

**Limiteur de moment (déclenchement / réglage) :** 5100kg en 4 brins à 40m

**Limiteur de charge maximale (déclenchement / réglage) :** 12 500kg en 4 brins

**Essais :** Réalisés avec les charges d'épreuves dynamiques

<b>Gestion des vitesses de levage :</b>	Variateur de fréquences
---	-------------------------

## TABLEAU EPREUVES

Rappel des caractéristiques		Epreuves			
Configuration		Dynamique : 1.1	Statique : 1.25		
Portée (m)	Charge (kg)	Charge (Kg)	Charge (Kg)	Durée	Position
19.62m	12 000	13 200	15 000	1 heure	Dans le chantier
47m	4000	4400	5000	1/4 heure	Dans le chantier

**Déformation relevée après dépose des charges :** Aucune

**Remarque(s) :**



Rapport n° : KDCDE0179624-01	RETL-02	4/6
<b>CABINET KUPIEC ET DEBERGH</b> contact@alphacadet.fr / 01 45 91 20 43 / www.groupe-cadet.fr		Révision 2
Rapport de vérification des Équipements de travail <b>APPAREILS DE LEVAGE</b> GRUES A TOUR Appareils de levage - Arrêté du 1er mars 2004		

## CARACTÉRISTIQUES

### Tableaux de charges

Nombre de chariot(s) :	1	Nbre de brin(s) :	4	Charge au brin (kg) :	3000
<b>Charge Maximale (kg)</b>	<b>Portée (m)</b>	<b>Portée maximale (m)</b>	<b>Charge (kg)</b>	<b>Mouflage</b>	<b>Courbe</b>
12 000	19,62	50	3716	4 brins	Standard
6000	35,75	50	3900	2 brins	Standard

### Configuration de l'appareil

<b>Energie(s) :</b> Electrique		<b>Examen avant montage :</b> Non nécessaire			
<b>CHÂSSIS - BASE</b>	Sur appuis	<b>Type de châssis :</b> ZD46A	<b>Empattement (m) :</b> 4.50 x 4.50		
	<b>Lest de base (kg) :</b> 75 000	<b>Composition (lest) :</b> 14 x 5000kg + 2 x 2500kg			
	<b>Arrimage (lest) :</b> Lests autobloquants	<b>Translation :</b> NON	<b>Voie [longueur] (m) :</b> Sans objet		
<b>MATURE</b>	Mât fixe	<b>Hauteur sous crochet (m) :</b> 30,7	<b>Composition :</b> 10m(KM639B) 10m(KM639E) + 5m(KMT639A) + 3,33m(K639C)		
	<b>Appuis spéciaux :</b> Sans Objet	<b>Descriptif / Nbre :</b>			
	<b>Accès à la cabine par monte grutier :</b>	NON			
<b>PLATEFORME TOURNANTE :</b> <input type="checkbox"/>			<b>CONTRE-FLECHE :</b> <input checked="" type="checkbox"/>		

<b>CONTRE-FLÈCHE</b>	<b>Longueur (m) :</b> 18	<b>Composition :</b> 2 éléments
	<b>Dérives :</b> <input checked="" type="checkbox"/>	<b>Position / Composition :</b> 2 Dérives sur la contre flèche type E
	<b>Lest tournant (kg) :</b> 13 300	<b>Composition :</b> 3 x 4200kg + 700kg
	<b>Arrimage :</b>	Lests autobloquants (Barres traversantes posées sur la contre flèche)
<b>FLÈCHE</b>	<b>Longueur (m) :</b> 50	<b>Composition :</b> 3 x 10m + 4 x 5m
	<b>Dérives :</b> <input type="checkbox"/>	<b>Position / Composition :</b> Sans objet
	<b>Type de flèche :</b>	Distributrice

GMR = Grue à Montage Rapide - GTMR = Grue Télescopable à montage Rapide - GMA = Grue à Montage Automatisé - GME = Grue à Montage par Éléments

<b>SUSPENTE</b>	<b>Désignation / Nombre / Caractéristiques :</b> Distribution : 2 x 7,5mm Levage : 16mm
-----------------	--

### Documents fournis

<b>Notice d'instructions / d'utilisation :</b> Extrait	<b>Attestation des suspentes :</b> Non	<b>Modification / Réparation / Remplacement effectué(e) depuis la dernière vérification :</b> Non
<b>Déclaration - Certificat de conformité :</b> Oui	<b>Carnet de maintenance :</b> Non	<b>Rapport des vérifications précédentes :</b> Non
<b>Etude environnementale (référence rapport - Profil retenu) :</b>	Réalisé par VERITECH N°C8903/ 23.5 01 C50 PROFIL	
<b>Avis sur les fondations, le support (Référence rapport / Avis) :</b>	Réalisé par VERITECH N°C8903 /23.5 /02 avis favorable.	
<b>Eude de sol (référence) :</b> Non présentée	<b>Plan d'installation (référence) :</b> Non présentée	

### Remarques éventuelles

**CONTENU DES VERIFICATIONS**

Objet	Nature					Mode				AVIS	
	Etat (a)	Fonctionnement	Présence	Réalisation	Examen de montage et d'installation (e)	Examen visuel	Appréciation dimensionnelle	Essai de fonctionnement	Manoeuvre		
<b>1 INSTALLATION (24)</b>											
1.1	Obstacles fixes (dispositions prises)				X	X	X				B
1.2	Présence de lignes électriques aériennes (dispositions prises)				X	X	X		X		IN
1.3	Présence de fouilles (13)						X		X		B
1.4	Effet du vent hors service (19)						X				B
<b>2 CHEMIN DE ROULEMENT - SUPPORTS (19) (20) (24)</b>											
2.1	Assise, scellement, réaction aux appuis (13)	X				X	X				B
2.2	Voie de roulement (rails, fixations, niveau)	X				X	X				SO
2.3	Butoirs amortisseurs	X			X	X(50)	X		X (50)		SO
2.4	Ancrages - Amarrages - Haubanage	X				X	X		X		SO
2.5	Mise à la terre de la voie, du châssis	X			X		X				VR
<b>3 ACCES INSTALLES A DEMEURE</b>											
3.1	Accès au poste de conduite	X			X	X	X	X			B
3.2	Autre accès pour entretien et vérification	X				X	X	X			B
<b>4 CHARPENTE</b>											
4.1	Châssis	X				X	X				B
4.2	Stabilisateurs	X			X	X	X				B
4.3	Mâts - Flèche - Contre-flèche	X				X	X				B
4.4	Lests de base et de contre-flèche (constitution, arrimage) - Plaques de dérive	X			X	X	X (MRS)	X	X		B
4.5	Maintien en position route des extensions des stabilisateurs (2)	X	X		X			X		X	SO
<b>5 SOURCES D'ENERGIE</b>											
5.1	Dispositif de séparation générale	X	X		X			X		X	B
5.2	Équipements et canalisations (1)	X						X			B
5.3	Protection des pièces nues sous tension (1)	X						X			B
5.4	Enrouleur	X	X					X		X	SO
<b>6 ECLAIRAGE INCORPORE A L'APPAREIL</b>											
6.1	Éclairage de la zone de travail	X	X					X		X	SO
6.2	Éclairage de l'accès au(x) poste(s) de conduite	X	X					X		X	SO
6.3	Éclairage des zones de maintenance (21)	X	X					X		X	SO
<b>7 POSTE(S) DE CONDUITE</b>											
7.1	Constitution, fixations, plancher	X						X			B
7.2	Protection contre les chutes de hauteur (6)	X			X	X	X	X	X		B
7.3	Toit de sécurité (poste fixe au sol)	X						X			SO
7.4	Visibilité (vitrage, essuies glaces)	X	X					X		X	B
7.5	Chauffage	X						X			B
7.6	Extincteur en cabine	X			X			X			VR
7.7	Siège	X						X			B
7.8	Éclairage	X	X					X		X	B
7.9	Commandes à distance	X								X	IN
<b>8 ORGANES DE SERVICE ET DE MANŒUVRE</b>											
8.1	Mise en marche - Arrêt normal - Sélecteur	X	X		X			X		X	B
8.2	Identification des organes de service	X			X			X			B
8.3	Retour automatique point neutre (8-1)		X		X					X	B
8.4	Autres arrêts accessibles (urgence)	X	X					X		X	B
8.5	Avertisseur sonore, lumineux		X							X	B
8.6	Indicateurs (22)	X						X			B
8.7	Anémomètre	X	X					X		X	B
<b>9 SUSPENTES - TAMBOURS - POULIES - DISPOSITIFS DE PREHENSION</b>											
9.1	Suspentes (câbles)	X				X	X	X	X		B
9.2	Attaches - Points fixes	X			X	X	X	X			B
9.3	Tambours - Poulies	X						X			B
9.4	Moufles - crochets - Linguets de sécurité (59)	X			X			X			B

AVIS: B: Présence, Bon état de conservation, réalisation / IN: Inéxistant / SO: Sans objet / NV: Non vérifié / VR: Voir résultats

## CONTENU DES VERIFICATIONS

Objet	Nature					Mode				AVIS
	Etat (a)	Fonctionnement	Présence	Réalisation	Examen de montage et d'installation (e)	Examen visuel	Appréciation dimensionnelle	Essai de fonctionnement	Manoeuvre	
<b>10 MECANISMES</b>										
10.1	Groupes moto-réducteurs	X	X				X	X		B
10.2	Organes de transmission - Accouplements	X	X				X	X		B
10.3	Freins des mouvements concourants au levage, relevage		X	X	X (10)			X		B
10.4	Limitation de la vitesse (absence d'emballement)		X (51)					X		B
10.5	Freins des mouvements horizontaux		X	X				X		B
10.6	Dispositifs d'immobilisation hors service	X		X		X		X (5)		SO
10.7	Protection des organes mobiles de transmission	X		X		X		X(53)		B
<b>11 DISPOSITIFS DE SECURITE</b>										
11.1	Limiteur(s) de course du mouvement de levage, relevage		X	X				X		B
12.2	Autres limiteurs de course, hors course		X			X		X		B
11.3	Limiteur de charge, de capacité		X	X				X		B
11.4	Limiteur de moment		X	X				X		B
11.5	Sélecteur de vitesse PV/GV - Variateur		X					X		B
11.6	Dispositif de mise en girouette		X	X				X		B
11.7	Dispositif d'interférence entre grues - Zones interdites		X (23)		X			X (23)		IN
11.8	Dispositif de blocage des éléments mobiles en position route (autre que les extensions des stabilisateurs)	X		X		X				SO
11.9	Sécurité de siège (présence grutier)		X			X		X		SO
<b>12 PRESCRIPTIONS DIVERSES</b>										
12.1	Affichage capacité - Tableau des charges	X		X		X	X			B
12.2	Consignes de sécurité (lisibilité) (52)	X		X			X			B
12.3	Notice d'instructions			X (MRS)						B
12.4	Identification (17) - Déclaration de conformité (16), certificat de conformité (57)/Marquage CE (16)	X (17)		X (MS) 17			X			B
<b>13 EPREUVES - ESSAIS LORS DE LA MISE OU REMISE EN SERVICE (15)</b>										
13.1	Essais						X	X		B
13.2	Epreuves						X (MRS)	X (MRS)		B
<b>13 EXAMEN D'ADEQUATION (MISSION PARTICULIERE) (23)</b>										

**AVIS: B: Présence, Bon état de conservation, réalisation / IN: Inéxistant / SO: Sans objet / NV: Non vérifié / VR: Voir résultats**

(a) L'examen de l'état de conservation est réalisé uniquement lors des vérifications générales périodiques et avant remise en service.

(e) L'examen de montage et d'installation est réalisé uniquement lors des vérifications avant remise en service et lors des vérifications avant mise en service des appareils installés à demeure (voir cahier des charges § 5.4)

1 Les moyens de prévention contre les risques d'origine électrique doivent faire l'objet des vérifications spécifiques prévues par la réglementation applicable aux installations électriques.

5 Si dispositif commandé.

6 Limité aux risques de chute de l'opérateur à partir du poste de conduite.

7 Appareil "CE" de capacité supérieure ou égale à 1 tonne.

8-1 Le retour au point neutre des organes de service n'est pas exigé sur les mouvements autres que levage de la charge pour les appareils non marqués CE.

10 Vérification limitée à la retombée automatique du frein en l'absence d'énergie ou de manœuvre.

13 Pour les appareils installés à demeure, en présence de fouilles, l'utilisateur doit s'assurer que les effets dus à ce risque ont été pris en compte lors de l'installation de l'appareil, notamment en ce qui concerne ses supports et ses fondations.

15 Pour les appareils neufs, essais de fonctionnement ou épreuves suivant que le responsable de la mise sur le marché s'est assuré ou non de l'aptitude à l'emploi de l'appareil et de ses supports.

16 Ne concerne que les appareils marqués CE.

17 Présence, lisibilité et état

19 Pour les appareils installés à demeure et soumis à l'action du vent en position « hors service », l'utilisateur doit s'assurer que les effets dus à ce risque « effets de site et d'environnement immédiat » ont été pris en compte dans la conception et/ou l'installation de l'appareil, notamment en ce qui concerne ses supports et ses dispositifs de maintien à l'arrêt.

20 Les supports tels que sols, planchers, poteaux, fermes, murs, etc. participant également à la solidité et stabilité des bâtiments peuvent faire l'objet de missions complémentaires sur demande.

21 Les éclairages incorporés dans des armoires sont exclus de la vérification.

22 Vérification limitée à l'état de fonctionnement apparent.

23 Mission complémentaire sur demande.

24 Ne sont visés que les appareils installés à demeure ou nécessitant l'aménagement de supports particuliers.

38 Présence obligatoire d'un verrouillage mécanique :

- dans le cas d'extensions manuelles

- en l'absence de dispositifs normalement fermés au repos pour des extensions articulées hydrauliques sujettes à un déplacement dans un plan vertical en position route

La présence d'un verrouillage mécanique en position route n'est pas requise dans le cas des extensions mues mécaniquement à déplacement horizontal.

50 Conformément aux règles de l'art, les butoirs doivent être installés à au moins 1 mètre des extrémités de rail.

51 L'essai est limité à un essai en charge dans les conditions normales de fonctionnement, il ne comprend pas d'essai sur défaillance de l'alimentation en énergie des mécanismes des mouvements concourant au levage.

52 L'examen du contenu des consignes, lorsqu'elles existent, est exclu de la prestation.

53 Cas des protecteurs mobiles

57 Appareils d'occasion

59 Linguet ou dispositif équivalent